

ACTIVITÉ 7.1 : Jeu d'évasion

Épreuve 1 : Vérifier l'éligibilité des électrices et électeurs

Indice : Certaines personnes prétendent que n'importe qui peut voter, même s'ils ne sont pas éligibles. Quels sont les mécanismes mis en place pour éviter que cela se produise?

Tâche : Associe les critères d'éligibilité des électrices et électeurs ci-dessous aux bonnes explications.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS	
1	Être inscrit sur la liste électorale.
2	Avoir au moins 18 ans le jour de l'élection.
3	Posséder la citoyenneté canadienne.
4	Fournir une preuve d'identité et d'adresse.

EXPLICATIONS	
A	Élections Canada valide la citoyenneté des électrices et électeurs à l'aide de documents gouvernementaux.
B	Les électrices et électeurs doivent confirmer leur date de naissance lors de leur inscription sur les listes électorales.
C	Une pièce d'identité délivrée par le gouvernement avec votre photo et votre adresse ou deux documents sont nécessaires (p. ex. une facture d'électricité et une carte de santé).
D	Le Registre national des électeurs est une base de données mise à jour de façon continue, qui indique les Canadiennes et Canadiens qui ont le droit de voter.

Débloque le code : Inscrit la lettre correspondant pour chaque critère.

1: _____ 2: _____ 3: _____ 4: _____

Question finale : Cite **trois façons** dont Élections Canada s'assure que seules les personnes admissibles puissent voter.

1: _____

2: _____

3: _____

Épreuve 2 : Sécuriser le vote

Indice : Certaines personnes prétendent que les gens peuvent voter deux fois ou que quelqu'un d'autre peut voter en leur nom. De quelle(s) façon(s) notre processus de vote est-il sécurisé?

Tâche : Organise les étapes suivantes dans le bon ordre.

ÉTAPES DU PROCESSUS DE VOTE	
A	L'électrice dépose son bulletin de vote dans l'urne.
B	Le préposé au scrutin vérifie la liste électorale.
C	La préposée au scrutin vérifie la marque officielle.
D	L'électeur passe derrière l'isoloir et marque son choix sur son bulletin de vote.
E	L'électrice reçoit un bulletin de vote portant une marque officielle.
F	L'électeur replie le bulletin de vote et le rend au préposé au scrutin.
G	L'électrice présente une pièce d'identité à la préposée au scrutin.

Débloque le code : Inscris la lettre correspondant à chaque étape dans le bon ordre.

1: _____ 2: _____ 3: _____ 4: _____

5: _____ 6: _____ 7: _____

Question finale : Identifie **deux mécanismes** qui empêchent une personne de voter deux fois.

1: _____

2: _____

Épreuve 3 : Mésinformation électorale

Indice : Des informations erronées se répandent au sujet de la sécurité des élections. Pouvez-vous identifier ces erreurs?

Tâche : Déterminez si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses.

VRAI OU FAUX?	
1	Il faut s'inscrire sur la liste électorale avant le jour de l'élection.
2	Toutes les personnes ayant la citoyenneté canadienne et vivant à l'étranger peuvent voter par correspondance, quelle que soit la durée de leur absence.
3	Une personne peut envoyer son bulletin de vote spécial par la poste, puis se présenter au bureau de vote pour voter à nouveau.
4	L'utilisation d'un crayon pour voter n'est pas sécuritaire, car le choix peut être effacé et le bulletin peut ne pas être compté.
5	Élections Canada envoie des cartes d'information de l'électeur aux personnes décédées, ce qui permet à d'autres personnes de voter à leur place.
6	Les Canadiennes et Canadiens peuvent voter par correspondance, par anticipation ou le jour de l'élection.
7	Les bulletins de vote peuvent être retracés jusqu'à l'électrice ou l'électeur.
8	Élections Canada prévoit d'utiliser une nouvelle technologie qui permettra de voter en ligne.
9	Si vous ne recevez pas de carte d'information de l'électeur, vous ne pouvez pas voter.
10	Vous pouvez demander un nouveau bulletin de vote si vous faites une erreur.

Débloque le code : Inscrit V pour vrai et F pour faux.

1: _____ 2: _____ 3: _____ 4: _____ 5: _____

6: _____ 7: _____ 8: _____ 9: _____ 10: _____

Question finale : Quelle est la source d'informations officielle sur les élections fédérales au Canada?

Épreuve 4 : Dépouiller les votes

Indice : Certaines personnes estiment que les bulletins de vote peuvent être falsifiés. Comment prouver que le processus de dépouillement des bulletins de vote au Canada est sécuritaire?

Tâche : Identifie les mécanismes réellement mis en place pour assurer que le dépouillement des votes soit sécurisé.

MÉCANISMES		FAIT OU FICTION?
A	Les bulletins de vote sont comptés par des fonctionnaires électoraux formés à cet effet.	
B	Avant le début du dépouillement, les fonctionnaires électoraux totalisent le nombre de personnes qui ont voté, le nombre de bulletins rejetés et le nombre de bulletins non utilisés afin de s'assurer que chaque bulletin est correctement suivi.	
C	Avant le dépouillement, le personnel électoral ferme les portes du bureau de vote. Personne n'est autorisé à entrer ou à sortir.	
D	Seuls les fonctionnaires électoraux sont autorisés à assister au dépouillement.	
E	Les bulletins de vote sont conservés dans un endroit sécurisé pendant 10 ans.	
F	Les fonctionnaires électoraux jettent les bulletins de vote qu'ils jugent invalides (bulletins de vote rejetés).	
G	Les bulletins de vote sont signés par la scrutatrice ou le scrutateur avant le vote et la signature est vérifiée lors du dépouillement.	

Débloque le code : Inscris les lettres des cinq vrais mécanismes relatifs au dépouillement des bulletins de vote (dans l'ordre, à partir du haut) :

1: _____ 2: _____ 3: _____ 4: _____ 5: _____

Question finale : Chaque groupe doit rédiger une phrase expliquant pourquoi les Canadiennes et Canadiens devraient faire confiance au processus électoral.